

DOSSIER D'INSCRIPTION



A CHEVAL 06

L'ÉVÉNEMENT

ENTRÉE GRATUITE

2 OCT. 2016
10H/17H

HIPPODROME CÔTE D'AZUR
CAGNES-SUR-MER

Renseignements : 
www.cde06.fFe.com
Facebook Cde Alpes Maritimes

CONCOURS SPECTACLES HUNTER VOLTIGE HORSE-BALL DRESSAGE BAPTÊMES SAUT D'OBSTACLES

*Dossier à renvoyer en intégralité avant le 9 septembre par courrier à :
CDE06 – Hippodrome de la Cote d'Azur, 2 boulevard Kennedy 06800
Cagnes sur Mer ou par email à estellelaurenti.cde@gmail.com*



Nom du responsable le jour j :

Prénom :

Club (sauf indépendant) :

Numéro de portable :

Numéro licence :

Email :

Véhicule(s) (modèle, marque et immatriculation):

Je soussigné
 dirigeant(e) du centre équestre (ou indépendant)
 souhaite participer à la journée A Cheval
 06 organisé par le Comité Départemental d'Equitation des Alpes
 Maritimes le 3 octobre 2016 sur l'Hippodrome de la Cote d'Azur.
 Je déclare avoir pris connaissance du règlement de cette
 manifestation (cf ci joint) et m'engage à le respecter.
 Je déclare sur l'honneur être à jour de toutes mes obligation
 fiscales et être en règle avec le droit du travail.

Fait à _____ le _____
 Signature _____



JE SOUHAITE POUR CETTE JOURNEE

Joindre l'attestation d'assurance couvrant le club (ou l'indépendant) dans ses activités sur le site de l'Hippodrome de la Cote d'Azur.

Un emplacement pour faire ma promotion (réserver aux clubs)

Proposer des baptêmes (être autonome en bénévoles)

matin Après midi journée

• Type de baptême :

Présenter une discipline fédérale sur la piste de démonstration

• Discipline :

• Temps (5 min à 1h) :

Présenter une ou des races d'équidés

• Race(s) :

• Nombre de chevaux:

Présenter un spectacle

concours spectacle club (tarif 50 € / numéro)

Trophée A Cheval 06 (tarif 20 € /numéro)

• Titre du spectacle:

• Responsable décor :

• Téléphone du responsable décor :

• Durée: Temps de mise en place :

• Descriptif :

.....

.....

.....

PLACES LIMITÉES

Réserver des boxes (prévoir sceau car les boxes n'ont pas d'abreuvoir automatique et pelle)

• Nombre de boxes : (20 € de caution par boxe chèque à l'ordre du CDEAM)

arrivée le samedi soir entre 16h et 20h

arrivée le dimanche matin entre 7h et 9h

Réserver un logement pour le samedi 1 octobre au prix de 15€ / chambre

(1 personne obligatoire par groupe de chevaux présent sur le site)

• Nom du responsable sur place :

• Téléphone portable :

• Nombre de personne concernées :



CHEVAUX

Nom	Sexe	N° Puce	Boxe paillé	Activité(s)

CAVALIERS

Nom	Prénom	Licence	Age	Activité(s)



IMPLANTATION DECORS

Des bénévoles de l'organisation seront mis à disposition pour installer vos décors.

Nom du responsable décors :

Prénom :

Téléphone mobile :

Scéma implantation

40m



17m

Légendes du schéma

Poids moyen des objets du décors :



PAPIERS A FOURNIR

	Club	Amateur
Photocopie licence	X	X
Attestation d'assurance couvrant les activités sur site	X	
Attestation RC		X
Attestation RCPE		X
Chèque caution 20 € / boxe	X	X
Chèque engagement 20 € pour le Trophée 50 € pour le spectacle club	X	X
Bulletin d'inscription	X	X
Bande son CD + clé USB	X	X
Fiche implantation décors	X	X



REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Chevaux et animaux : Les chevaux seront accueillis à la cité du centre le samedi de 16h à 20h ou le jour même de 7h à 9h et ne pourront quitter le site qu'après 16h, aucun cheval à l'attache ne sera autorisé. Tous les chevaux entrant sur le site doivent être à jour de leur primo vaccination, un contrôle du livret et du numéro de puce sera effectué à leur arrivée sur le site. Tout cheval ne remplissant pas ces conditions ne sera pas accepté sur la manifestation.

L'arrivée des chevaux le samedi implique la prise d'un logement sur l'hippodrome pour la nuit du samedi au dimanche au tarif de 15 €, l'hippodrome de la Côte d'Azur n'étant pas responsable des chevaux hébergés en son site.

Les chiens sont autorisés sur le site tenus en laisse.

Assurance : Le site d'accueil et l'organisateur déclinent toute responsabilité au sujet des vols, avaries ou tous autres dommages pouvant survenir aux objets et aux matériels d'exploitation pour quelque cause que ce soit.

L'exposant ou le participant se doit d'assurer le matériel exposé sur le site d'accueil pendant toute la durée de la manifestation.

Tous les exposants devront fournir lors de l'inscription, une attestation d'assurance faisant mention d'une extension aux biens confiés et comportant une clause de renonciation à tout recours tant de l'occupant que de ses assureurs contre l'organisateur ou le site d'accueil.

Tous les participants devront fournir une attestation les couvrant dans le cadre leur activité sur le site de l'hippodrome de la Côte d'Azur dans le cadre de cette manifestation. De plus, tous les participants doivent être titulaire d'une licence fédérale valide le jour de la manifestation.

De plus, chaque propriétaire d'équidé devra fournir à l'organisateur une attestation RCPE (responsabilité civile pour équidé).

Dispositions diverses : Dans le cas où, pour une raison quelconque, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les demandes de participation seront annulées, sans pour autant donner lieu à aucune indemnité.

Dans l'hypothèse de quelconques perturbations ou troubles indépendants de la volonté de l'organisateur pendant la durée de la manifestation, ces événements ne pourraient donner lieu ni à un remboursement des sommes versées ni à une indemnité de quelle nature que ce soit. Le Comité Départemental d'Équitation se réserve le droit de refuser l'accès à quiconque présenterait des troubles au bon déroulement de la manifestation.

Obligation de l'exposant : Les exposants peuvent commencer à s'installer à partir de 6h30 le 2 octobre 2016.

Durant le montage et le démontage, les exposants sont autorisés à stationner temporairement aux abords immédiats jusqu'à 8h.

Il est impératif, dans tous les cas, de respecter les allées de circulation et de ne pas stationner devant les accès. Toutes les allées de circulation devront être dégagées à 8h pour le passage de la commission sécurité.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE SPECTACLE CLUB



Qualification : Le championnat départemental de spectacle équestre club est ouvert aux clubs affiliés ou agréés FFE. Tous les participants au spectacle doivent être titulaires d'une licence FFE en cours de validité même pour les participants à pied.

Nature du spectacle : Est qualifié de spectacle équestre tout numéro artistique dans lequel intervient au moins un équidé.

Il peut donc s'agir d'un solo, d'un pas de deux, d'un carrousel, de voltige, longues rênes, liberté ou de tout autre forme de numéro équestre incluant ou pas des artistes à pied : des musiciens, des danseuses, les techniques de cirque et tous arts du spectacle à l'exception de l'usage de matière inflammable. Le nombre d'équidés et de participants n'est pas limité, la tenue des cavaliers est libre ainsi que les harnachements des équidés, il appartient à chaque responsable de club de s'assurer de la sécurité de son numéro, et du bien-être des animaux impliqués. Il convient également de vérifier que le club est bien assuré pour ce genre d'activité. Le port du casque reste obligatoire pour tous les cavaliers.

Chevaux : Les chevaux seront accueillis à la cité du centre le samedi de 16h à 20h ou le jour même de 7h à 9h et ne pourront quitter le site qu'après 16h, aucun cheval à l'attache ne sera autorisé. Tous les chevaux entrant sur le site doivent être à jour de leur primo vaccination, un contrôle du livret et du numéro de puce sera effectué à leur arrivée sur le site. Tout cheval ne remplissant pas ces conditions ne sera pas accepté sur la manifestation.

Conditions techniques : La piste prévue est de 40 x 17 m. Le spectacle est prévu pour une représentation de jour, les éclairages ne sont donc pas prévus. La durée du numéro ne doit pas excéder 7 minutes (le temps est décompté entre l'entrée du premier artiste en piste jusqu'au salut final). Si le numéro nécessite une mise en place de matériel ou de décor, cette mise en place réalisée par des bénévoles mis à disposition par l'organisation sous le contrôle d'un référent du club présentant le numéro ne doit pas excéder 3 minutes. La bande musicale du numéro devra être fournie sur CD (identifié) sous plusieurs formats et sur clé USB lors de l'inscription.

Chaque club fournira à l'inscription, une note décrivant sommairement son club, son numéro, sa durée, la durée de la mise en place, le nombre d'artistes et d'équidés, le titre du numéro, les noms et prénoms des artistes, les noms des chevaux, enfin tout ce qui permettra d'annoncer et de présenter le numéro.

Jugement et classement : Le championnat des spectacles équestres sera jugé par un jury de professionnels placés sous l'autorité d'un expert fédéral « spectacle équestre ». La présidence du jury sera confiée à Lucien Gruss.

Les ex-aequo pour l'une des 3 premières places seront départagés par leurs notes artistiques. En cas de nouvelle égalité, un rappel sera prévu.



REGLEMENT DU TROPHEE A CHEVAL 06

Le Trophée A Cheval 06 est ouvert aux artistes amateurs ce qui stipule que le candidat, individuel ou groupe, pratique le spectacle équestre en amateur, à titre occasionnel, le spectacle équestre n'est pas son activité professionnelle.

Tous les participants au spectacle doivent justifier d'une licence FFE en cours de validité.

Engagement 20 € par numéro.

Nature du spectacle : Est qualifié de spectacle équestre tout numéro artistique dans lequel intervient au moins un équidé.

Il peut donc s'agir d'un solo, d'un pas de deux, d'un carrousel, de voltige, longues rênes, liberté ou de tout autre forme de numéro équestre incluant ou pas des artistes à pied : des musiciens, des danseuses, les techniques de cirque et tous arts du spectacle à l'exception de l'usage de matière inflammable. Le nombre d'équidés et de participants n'est pas limité, la tenue des cavaliers est libre ainsi que les harnachements des équidés, il appartient à chaque responsable de club de s'assurer de la sécurité de son numéro, et du bien-être des animaux impliqués.

Conditions techniques : La piste prévue est de 40 x 17 m. Le spectacle est prévu pour une représentation de jour, les éclairages ne sont donc pas prévus. La durée du numéro ne doit pas excéder 7 minutes (le temps est décompté entre l'entrée du premier artiste en piste jusqu'au salut final). Si le numéro nécessite une mise en place de matériel ou de décor, cette mise en place vous incombe et ne doit pas excéder 3 minutes.

La bande musicale du numéro devra être fournie sur CD (identifié) sous plusieurs formats et sur clé USB lors de l'inscription.

Jugement et classement : Le trophée A Cheval 06 sera jugé par un jury présidé par Lucien Gruss.

En cas d'ex-aequo les notes artistiques permettront de départager.

Chevaux et animaux : Les chevaux seront accueillis à la cité du centre le samedi de 16h à 20h ou le jour même de 7h à 9h et ne pourront quitter le site qu'après 16h, aucun cheval à l'attache ne sera autorisé. Tous les chevaux entrant sur le site doivent être à jour de leur primo vaccination, un contrôle du livret et du numéro de puce sera effectué à leur arrivée sur le site. Tout cheval ne remplissant pas ces conditions ne sera pas accepté sur la manifestation.

L'arrivée des chevaux le samedi implique la prise d'un logement sur l'hippodrome pour la nuit du samedi au dimanche au tarif de 15 €, l'hippodrome de la Côte d'Azur n'étant pas responsable des chevaux hébergés en son site.

Les chiens sont autorisés sur le site tenus en laisse.